



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB, KABVD - 06.09.2019

Numéro de publication: NA03-0000000251

Canton: VD

Entité de publication:

Thierry Zumbach, Rue de Cossonay 192, 1020 Renens VD

Sur mandat de:

ABATTOIR REGIONAL, AVENCHES, SOCIETE COOPERATIVE

Abattoir régional, Avenches, société coopérative

Débiteurs:

Abattoir régional, Avenches, société coopérative

CHE-115.907.903

Route de la Plaine 64

1580 Avenches

Indications sur l'assemblée des créanciers

L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP).

Publication selon la LP.

Date de l'octroi du sursis : 17 mai 2019

Délai pour les productions : 7 octobre 2019

Examen des pièces et assemblée des créanciers : durant les 20 jours précédant l'assemblée qui sera fixée ultérieurement.

Expiration du sursis : 15 novembre 2019

Le Commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire

Délai : 6 mois

Fin du délai: 15.11.2019

Point de contact:

Thierry Zumbach

Rue de Cossonay 192, P.O.B. 7800, 1002 Lausanne

1020 Renens VD